

Règlement d'appel à candidatures pour la constitution de l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe

Contexte,

Du 20 juin au 9 juillet 2025 inclus, la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE) lance un appel à candidatures d'experts et de spécialistes en exercice libéral afin de constituer l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine- Nord Europe.

La Société du canal Seine-Nord Europe est un établissement public dont la mission principale consiste à assurer la maîtrise d'ouvrage du canal Seine-Nord Europe. Ce canal à grand gabarit reliera le bassin de la Seine au réseau européen des voies navigables. Long de 107 kilomètres, il comporte 6 écluses de grande chute, un bassin réservoir ainsi que des installations de transbordement.

L'Observatoire est une instance d'expertise indépendante, chargée de suivre les effets du projet sur l'environnement pendant la construction du canal et sur une période étendue à 10 ans après sa mise en service. L'Observatoire a également pour objectif de conseiller le maître d'ouvrage en promouvant l'exemplarité environnementale du projet, son insertion dans le territoire et l'innovation dans le domaine de l'environnement. Il évalue l'efficacité des mesures retenues en permettant de capitaliser l'expérience acquise sur la construction d'infrastructures et de canaux à grand gabarit.

L'Observatoire a été constitué par une décision du directoire de la SCSNE D2018-09 du 15 mai 2018, mise à jour par la décision 2025-09 du 27 mai 2025 qui définit son rôle, sa composition et ses règles de fonctionnement.

L'Observatoire comprend trois commissions, ainsi constituées :

- 1° Une commission d'expertise en matière d'hydraulique, d'hydrogéologie, de cours d'eau ;
- 2° Une commission d'expertise en matière d'espaces naturels et de biodiversité ;
- 3° Une commission d'expertise en matière d'architecture et de paysage.

Un premier mandat de l'Observatoire, de 2019 à 2025, s'est principalement axé sur l'établissement du programme de suivi à mettre en œuvre pendant les travaux puis jusque 10 ans après mise en service du Canal, ainsi que sur l'analyse des rendus d'études des maîtres d'œuvre vis-à-vis des points d'attention identifiés initialement.

Un nouveau mandat, de 2025 à 2031, s'engage. Les profils d'experts recherchés pour le présent appel à candidature sont détaillés dans la suite du document.

Modalités pour candidater,

Pour candidater, veuillez adresser votre candidature **avant le 9 juillet 2025**, à l'adresse suivante : Société du canal Seine-Nord Europe, Candidature pour l'Observatoire de l'environnement, 23 Place d'Armes, 60200 COMPIEGNE ou par mail à l'adresse suivante : yannick.barbry@scsne.fr .



Votre candidature comprendra :

1. une lettre de motivation dans laquelle le candidat exposera ce que sa candidature est susceptible d'apporter au projet Seine-Nord Europe. Il indiquera la ou les commissions pour laquelle la candidature est présentée, ainsi qu'une indication sur ses disponibilités pour assurer cette mission (3 pages maximum) ;
2. un CV
3. un document détaillant une liste de références d'études et de suivi de travaux, une liste de publications le cas échéant, les activités en lien avec la thématique,
4. Une déclaration des liens d'intérêts de toute nature que l'expert a, ou a eus, pendant les cinq années précédentes, avec des entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques ou les produits sont susceptibles d'avoir une incidence sur son impartialité dans le cadre des domaines relevant de la compétence de l'Observatoire.

Examen des candidatures,

L'examen des candidatures sera réalisé par un jury composé paritairement de membres relevant de la SCSNE et d'agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, auquel participe également le président de l'Observatoire désigné par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, pour le président de l'Observatoire (IGEDD).

La sélection tient compte de l'objectif d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'Observatoire, compte tenu des candidatures reçues.

La décision fixant la composition de l'Observatoire sera prise par le directoire de la SCSNE, sur proposition du jury. Elle sera publiée sur le site Internet de la SCSNE.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos questions à l'adresse suivante : yannick.barbry@scsne.fr

Documents mis à disposition des candidats pour le présent appel à candidature,

Documents disponibles en téléchargement :

- Décision du directoire de la SCSNE instituant l'observatoire de l'environnement et en fixant les statuts – D2018-09,
- Décision du directoire de la SCSNE D2025-09 du 27 mai 2025 modifiant la décision D2018-09 du directoire de la SCSNE,
- Programme de suivi de l'Observatoire établi en février 2025.

Documents disponibles sur le site de la SCSNE :

- Rapports d'activité de l'Observatoire.

Profils recherchés,

Commission architecture et paysage (10 membres)

- Experts indépendants :
 - o Un Architecte ou paysagiste concepteur disposant d'une expérience suffisante. Connaissance du territoire des Hauts de France, expérience de constitution d'atlas des paysages



- Un Architecte ou Paysagiste concepteur disposant d'une expérience suffisante. Connaissance du territoire des Hauts de France, des grands ouvrages d'infrastructure,

Pour mémoire, la commission architecture et paysage est également constituée de :

- Un représentant de la DREAL
- Le paysagiste conseil de la DREAL
- Un expert issu des services de la Région Hauts de France,
- Deux experts issus des collectivités territoriales concernées par le projet autres que la Région
- Trois experts issus d'une association intervenant en matière d'architecture et de paysage : CAUE de l'Oise, CAUE de la Somme et CAUE du Pas-de-Calais.

Commission hydraulique, hydrogéologie, cours d'eau (10 membres)

- Experts indépendants :
 - Un hydrogéologue. Bonne connaissance des eaux souterraines du territoire traversé par le projet. Expérience en modélisation ou pilotage de modélisation.
 - Un hydromorphologue expert en eau de surface, cours d'eau ayant une formation en hydromorphologie ou des connaissances techniques en restauration fonctionnelle des cours d'eau
 - Un expert en eau de surfaces, cours d'eau, pollutions et connaissance le réseau d'eau de surface du territoire traversé par le projet
 - Un expert en gestion de l'eau, avec connaissance des institutions, des politiques de l'eau

Pour mémoire la commission hydraulique comprend également :

- Un représentant de la DREAL
- Un expert issu de la région Hauts de France
- Deux experts issus d'autres collectivités concernées par le projet
- Deux associations agréées dans le domaine de l'environnement, intervenant dans le champ de la protection des eaux de surface et eaux souterraines, intervenant également plus largement dans le domaine de la biodiversité (Fédération de pêche de la Somme et Fédération de pêche de l'Oise)

Commission espaces naturels et biodiversité (10 membres)

- Experts indépendants :
 - Un écologue, connaissant les écosystèmes terrestres ou aquatiques, et justifiant d'une expérience suffisante.
 - Un hydrobiologiste justifiant d'une expérience suffisante
 - Un hydromorphologue justifiant d'une expérience suffisante

Pour mémoire la commission espaces naturels et biodiversité comprend également :

- Un représentant de la DREAL
- Un expert issu de la région Hauts de France
- Deux experts issus d'autres collectivités concernées par le projet
- Une association agréée de protection de l'environnement, connaissant les milieux naturels traversés par le projet (Picardie Nature)
- Une association de protection de la nature spécialisée faune (Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France)
- Une association de protection de la nature spécialisée milieux aquatiques (Fédération de pêche de la Somme)